



**PROCES-VERBAL  
BUREAU DU 29 AVRIL 2009 à 21h  
Salle du Conseil à Lodève**

L'an deux mille neuf, le 29 avril  
Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de la Mairie de Lodève  
sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER, Hadj MADANI, Daniel GUIBAL, Frédéric ROIG, Lionel MICOLA, Joseph FABRE, Jean-Paul PAILHOUX, Anne Marie FABRE, Yves JOURDAN, Jean Luc REQUI, José POZO, Yves BAILLEUX MOREAU,, Valérie ROUVEIROL, Colette MEINARD, Jean-Marc GONTARD, Jean Noël MALAN, Joëlle GOUDAL

Absents excusés : néant

Absent(e)s : Lucienne DA SILVA

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et le quorum étant atteint, ouvre la séance.

Dans un premier temps, elle présente la maquette de lettre n° 1 de la Communauté. La photo de la couverture est la montée de l'Escalette, symbole du passage du Larzac à la plaine..

Il est proposé de traiter la lettre de la Communauté de manière thématique.

La prochaine parution sera mi-juin.

Il est demandé de structurer l'information, et des propositions sont lancées :

- Création d'un agenda des manifestations en précisant quel élu sera présent.
- Dans les commissions, faire un point sur les évènements,
- Prévenir des manifestations avant que les cartons d'invitation soient envoyés.
- Si Madame la Présidente ne peut être présente, qui la représente, l'excuse ?

Il est annoncé que le recrutement du chargé de communication est en cours.

**I – CREATION D'UN POSTE CAE POUR LE POLE DES METIERS D'ART**

Vu la surcharge de travail, il est décidé de créer un poste d'agent d'accueil pour le pôle des métiers d'art. Il s'agira d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE).

*Adopté à l'unanimité*

## **II – MISE EN PLACE D'UNE ETUDE POUR DEFINIR LA POLITIQUE DE LA LECTURE PUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT**

Dans le cadre de ses nouvelles compétences, la Communauté de Communes Lodévois & Larzac souhaite lancer une procédure pour la mise en place d'une étude pour définir la politique de la Lecture Publique.

Le Conseil Général de l'Hérault peut financer l'action à hauteur de 10 000€.

Le coût de l'étude est de 20 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

• CG34 :	10 000 €
• CCL&L :	10 000 €

*Adopté à l'unanimité*

Dans ce cadre là, il est décidé de créer un poste de CAE afin d'accompagner le cabinet chargé de l'étude.

*Adopté à l'unanimité*

## **III – NOTE SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE INFORMATIQUE**

- Dépannage,
- Aide aux utilisateurs,
- conseil

On peut étendre le service à toutes les mairies sachant que celles du Lodévois, Celles et St Michel ne sont pas au niveau. Il ne sera pas possible de prendre les écoles, SIVOM, etc... ou alors il faut recruter une personne supplémentaire.

- Proposition d'achat d'ordinateurs groupés pour les communes.
- Embauche d'un CAE

*Adopté à l'unanimité*

## **IV – ANCIENNE USINE FRAISSE – PROJET D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE INTEGREE AU BATI**

Il est présenté le projet de La Compagnie du Vent qui propose de prendre en charge l'étude, la conception, la mise en place, le financement et l'entretien d'une centrale photovoltaïque sur les bâtiments de l'ancienne usine FRAISSE à LODEVE.

La Compagnie du Vent souhaite équiper les différentes toitures des bâtiments de l'ancienne usine FRAISSE d'une centrale solaire de production d'électricité. Cette centrale photovoltaïque sera la propriété de La Compagnie du Vent. Un accord pour la concession des surfaces utilisées devra être mis en place entre La Compagnie du Vent et la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac, propriétaire site.

L'accompagnement de La Compagnie du Vent comprend l'ensemble des études, procédures et démarches administratives nécessaires à la mise en place des installations photovoltaïques.

Cet accompagnement nous libère des contraintes techniques et matérielles et nous dégage de toute responsabilité concernant la réalisation et le bon fonctionnement des installations.

Cet accompagnement comprend également la prise en charge totale de l'étanchéité de la couverture en contrepartie de l'exploitation de la production de la centrale photovoltaïque. La Compagnie du Vent revendra alors la totalité de la production électrique des installations au réseau électrique national pour une durée minimale de 30 ans. Au terme de cette période, la centrale photovoltaïque deviendra la propriété de la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac qui pourra choisir de devenir exploitant de cette centrale photovoltaïque ou initier une nouvelle convention d'occupation temporaire.

Le contexte énergétique actuel nécessite de trouver des solutions énergétiques nouvelles. L'accompagnement mis en place par La Compagnie du Vent en est une.

Développée par des spécialistes des énergies renouvelables depuis 10 ans, cette option a pour but de nous accompagner sans risque dans une démarche de développement durable. Ce projet est un moyen d'initier une démarche en faveur du développement des énergies renouvelables sans supporter ni les coûts ni les risques liés à l'exploitation de ce type d'installation.

*A l'unanimité les élus acceptent de donner leur accord de principe sur cette proposition.*

## **V – REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES POLITIQUES DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

Dans le cadre de la réflexion sur les questions de la petite enfance et la jeunesse il avait été évoqué de lancer une réflexion sur un mode d'accueil pour une mise en cohérence de l'ensemble des modes existants. Un cahier des charges est à réaliser par un comité de pilotage avec les structures du territoire intéressées.

Concernant ces deux compétences, il est aujourd'hui nécessaire d'engager cette réflexion permettant à la fois de réaliser des études sur les actions existantes ainsi que les besoins de la population et d'écrire une stratégie de sa mise en cohérence pour les années qui viennent.

*Adopté à l'unanimité*

## **VI – MUSEE : EXPOSITION TEMPORAIRE : REMBOURSEMENT DES FRAIS DES JOURNALISTES**

Dans le cadre de la promotion et de la communication des expositions temporaires du Musée de Lodève, des voyages de presse sont organisés.

A ce titre, il est proposé au Conseil de délibérer sur l'acceptation du principe de remboursement aux journalistes de la presse nationale :

- des frais de transport à hauteur maximale d'un billet de TGV aller / retour en 2ème classe,
- des frais d'hébergement à hauteur maximale du tarif en vigueur dans les hôtels de la Ville, soit 53 €, petit-déjeuner compris.

Ces frais ne seront pris en charge que sur présentation de justificatifs (billets de train, facture d'hôtel).

Toute facture supérieure aux montants cités ci-dessus ne sera pas prise en charge en totalité. Le journaliste s'engagera donc à payer la différence.

*Adopté à l'unanimité*

## **VII – CHANTIERS**

Madame la Présidente fait part des travaux de la commission d'appel d'offres réunie le 24 avril dernier. Il convient donc de rajouter à l'ordre du jour les décisions à prendre suite à cette réunion.

### **1) Aménagement des espaces publics de Soubès – Contrat de Maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre des aménagements des Espaces publics sur la commune de Soubès, il convient de choisir un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre. Il est proposé de retenir le cabinet d'architecture le moins disant. La proposition de Atelier sites est retenue pour un montant total de 30 800 € HT (36 836,80 € TTC) pour la tranche ferme.

Les tranches conditionnelles seront rémunérées 11% du montant des travaux.

*Adopté à l'unanimité*

## **2) Aménagement des espaces publics des Rives – Contrat de Maîtrise d'œuvre**

Ensuite, dans le cadre des aménagements des Espaces publics sur la commune des Rives, il convient de choisir un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre. Il est proposé de retenir le cabinet d'architecture le moins disant, la proposition de Atelier sites est retenue pour un montant total de 18 000 € HT (21 528 € TTC) pour la tranche ferme.

Les tranches conditionnelles seront rémunérées 12% du montant des travaux.

*Adopté à l'unanimité*

## **3) Restauration de la lavogne de St Pierre de la Fage – Choix de l'entreprise**

La Commission d'appel d'offres réunie le 24 avril dernier a procédé à l'analyse des offres concernant le marché à procédure adaptée passé au sens de l'article 27 du Code des marchés publics et ayant pour objet la restauration la Lavogne de St Pierre de la Fage.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise MUZZARELLI pour un montant de 1 224,90 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

## **4) Aménagement de la ZAE les Arques à Soubès (3ème phase) – Mission de d'actualisation de la 3ème phase et de suivi architectural de la réalisation**

Dans le cadre de l'aménagement de la 3ème tranche du lotissement de la ZAE Les Arques de Soubès, il convient de choisir un architecte qui assurera la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac et de constituer le dossier de permis d'aménagement de la 3ème phase.

Suite à la consultation effectuée, il est proposé de retenir l'atelier d'Architecture Cantercel pour une rémunération de :

Dossier du permis d'aménagement 3ème phase :

- Mission rémunérée forfaitairement, soit 2 800 € HT.
- Assistance au maître d'ouvrage public auprès des maîtres d'ouvrage privés : 60 € HT la consultation, soit 120 € HT par maître d'ouvrage privé.
- Assistance du maître d'ouvrage auprès de la DDE : montant estimé à 0,75% du coût de l'ensemble des travaux HT d'aménagement.

*Adopté à l'unanimité*

## **5) Restauration de la Chapelle St Sauveur et de la Calade aux Plans – Choix de la Maîtrise d'oeuvre**

Dans le cadre de la restauration de l'église de St Sauveur et de la Calade sur la commune des Plans, il convient de choisir un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé de retenir le cabinet d'architecture le moins disant, la proposition de Frédéric FIORE est retenue pour un montant total de 10 683,56 € HT (12 777,54 € TTC) avec un pourcentage de rémunération de 9% sur le montant des travaux .

*Adopté à l'unanimité*

## **6) Aménagement des abords de l'Eglise St Martin de Castries à La Vacquerie – Contrat de Maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre de l'aménagement des abords de l'église de St Martin de Castries à La Vacquerie, il convient de choisir un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre. Il est proposé de retenir le cabinet d'architecture le moins disant. La proposition de Frédéric FIORE est retenue pour un montant total de 7 601,09 € HT (9 090,90 € TTC).

*Adopté à l'unanimité*

## **7) Pépinière d'entreprises Soubès – Récapitulatif des avenants lots 01 et 04**

Monsieur le maire de Soubès fait part du dossier de marché passé par la Communauté de Communes Lodévois-Larzac pour la réhabilitation de l'ancienne école de Soubès en pépinière d'entreprises et deux logements sociaux. Il explique qu'il convient de passer des avenants pour les lots 01 et 04 :

- ✓Valide les avenants 1-2-3-4-5-6-7-8-9 du lot 01 du marché accordé à l'entreprise BATI RENOV,
- ✓Valide les avenants 1-2-3-4-5-6 du lot 04 du marché accordé à l'entreprise GHC,

*Adopté à l'unanimité*

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Convention de partenariat avec Radio Lodève**

Présentation de la proposition de convention à intervenir avec Radio Lodève. L'association s'engage à réaliser une série de 20 émissions d'une durée de 30 minutes, diffusées en direct ou en différé. Le coût de cette prestation s'élève à 6000 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **2) Détermination des taux pour avancement de grade**

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 , portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Mme la Présidente propose à l'Assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

	<b>cat</b>	<b>conditions</b>	<b>ratios</b>	<b>grade supérieur</b>
<b>filière administrative</b>				
<b>attaché</b>	<b>A</b>			
<b>rédacteur</b> 1 agent	<b>B</b>	<b>2 ans ancienn 7° éch</b>	<b>100%</b>	<b>rédacteur principal</b>
<b>adjoint administratif</b> <b>1° classe</b> 3 agents	<b>C</b>	<b>5° éch 6 ans service ds grade</b>	<b>40%</b>	<b>adj admin princ 2° classe</b>
<b>adjoint administratif</b> <b>2° classe</b>	<b>C</b>	<b>3° éch 2ans service examen</b>	<b>40%</b>	<b>adj admin 1° classe</b>

6 agents				
	<b>cat</b>	<b>conditions</b>	<b>ratios</b>	<b>grade supérieur</b>
<b>filière culturelle</b>				
<b>adjoint patrimoine 1° classe</b>	<b>C</b>	<b>4° éch ds grade au 1.01.2007</b>	<b>40%</b>	<b>adj patrim princ 2° classe</b>
5 agents				
<b>adjoint patrimoine 2° classe</b>	<b>C</b>	<b>3° éch -2 ans ds grade-examen</b>	<b>100%</b>	<b>adj patrim 1° classe</b>
1 agent				
	<b>cat</b>	<b>conditions</b>	<b>ratios</b>	<b>grade supérieur</b>
<b>secteur technique</b>				
<b>ingénieur</b>	<b>A</b>	<b>1an 1/2 d'ancienn ds 4° éch</b>	<b>100%</b>	<b>ingénieur principal</b>
1 agent				
<b>technicien territorial chef B</b>				
1 agent				
<b>agent de maîtrise</b>	<b>C</b>	<b>1 an d'anc 4° éch 6 ans serv grade</b>	<b>50%</b>	<b>agent de maîtrise principal</b>
0 agents actuellement				
<b>adjoint techn princ 1° classe</b>	<b>C</b>			
1 agent				
<b>adjoint techn princ 2° classe</b>	<b>C</b>	<b>2 ans anc-5 ans de service ds grade</b>	<b>50%</b>	<b>adj techn princ 1° classe</b>
4 agents				
	<b>cat</b>	<b>conditions</b>	<b>ratios</b>	<b>grade supérieur</b>
<b>secteur technique</b>				
<b>adjoint techn terr 1° classe</b>	<b>C</b>		<b>ratios</b>	<b>adj techn princ 2° cl</b>
0 agents				
<b>adjoint techn terr 2° classe</b>	<b>C</b>	<b>3° éch - 2 ans serv ds grade-examen examen</b>	<b>30%</b>	<b>adj techn 1° classe</b>
21 agents				
	<b>cat</b>	<b>conditions</b>	<b>ratios</b>	<b>grade supérieur</b>
<b>filière animation</b>				
<b>adjoint d'animation 2° classe</b>	<b>C</b>	<b>3° éch-2 ans serv-examen</b>	<b>40%</b>	<b>adj d'anim 1° classe</b>
6 agents				

Adopté à l'unanimité

### **3) Animation de la Saint-Fulcran**

Madame la Présidente fait part du programme des festivités prévu pour la fête de la Saint-Fulcran qui se déroulera du 16 au 24 mai prochain.

Elle propose que la Communauté participe à ces manifestations par la prise en charge de l'animation de la foire. Le coût de cette animation prévue le dimanche 17 mai est de 340 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **4) Informations diverses**

- Question sur l'avancement du projet ZDE. L'Etat a demandé à ce que les Communautés de Communes soient fusionnées pour relancer l'étude sur le territoire global.
- Marie Christine Bousquet fait part que la propriété de la famille CALMES est en vente. Les Collectivités s'étaient rassemblées pour acheter par lots le domaine de la Prunarède (2800 ha). Aujourd'hui, la problématique est la même sur les propriétés du « Mas de Maynes » « Campestre » « La Canourgue » et « Les Barasquettes ». Il est proposé de faire appel à la SAFER.
- Frédéric Roig informe que 260 000 € ont été mobilisés pour les abattoirs de Pézénas afin qu'ils puissent finir l'année 2009. L'objectif est de monter un syndicat mixte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1H

Les membres du bureau